



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
16 mars 2010  
Français  
Original: anglais

---

### Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

#### Neuvième session

Bonn, 9-11 avril 2010

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation: adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire annoté

#### Note du Secrétaire exécutif\*

## I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux de la session.
3. Organisation des travaux et méthodes de travail en 2010.
4. Questions diverses.
5. Rapport de la session.

## II. Contexte

1. Par sa décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali), la Conférence des Parties a lancé un vaste processus global pour permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en vue de parvenir d'un commun accord à un résultat et d'adopter une décision à sa quinzième session. Elle a décidé que le processus se déroulerait dans le cadre d'un organe subsidiaire relevant de la Convention, le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (le Groupe de travail spécial).

---

\* Le présent document a été soumis tardivement faute de temps pour le mettre au point avant la date limite de soumission des documents.

2. La Conférence des Parties a, par sa décision 1/CP.15, prolongé le mandat du Groupe de travail spécial afin qu'il puisse poursuivre ses travaux en vue d'en présenter les résultats à la Conférence des Parties pour adoption à sa seizième session.

3. À sa première réunion de 2010, le Bureau de la Conférence des Parties a décidé que la neuvième session du Groupe de travail spécial se tiendrait à Bonn du 9 au 11 avril 2010, parallèlement à la onzième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.

### III. Annotations

#### 1. Ouverture de la session

4. La neuvième session du Groupe de travail spécial sera ouverte par le Président le vendredi 9 avril 2010 à l'hôtel Maritim, à Bonn (Allemagne).

#### 2. Questions d'organisation

##### a) Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption.

*FCCC/AWGLCA/2010/1*

*Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire  
exécutif*

##### b) Organisation des travaux de la session

6. *Rappel:* Le Président du Groupe de travail spécial a établi une note (FCCC/AWGLCA/2010/2) relative au déroulement de la neuvième session. Les représentants sont invités à s'y reporter pour avoir de plus amples renseignements sur l'organisation des travaux et prendre connaissance des propositions formulées à ce sujet.

7. Le Groupe de travail spécial se réunira en séance plénière à l'ouverture de la session le vendredi 9 avril. Le Président invitera les groupes de Parties à faire des déclarations. Les délégations sont priées de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales et d'en communiquer à l'avance le texte écrit aux préposés aux salles de conférence afin de faciliter le travail des interprètes. Celles qui souhaiteraient mettre le texte écrit d'une déclaration à la disposition de tous les participants devront en apporter des exemplaires à distribuer.

8. Les Parties sont invitées à se reporter au site Web de la Convention, qui donne un aperçu de l'organisation de la session, et à consulter le programme quotidien publié pendant la session, qui donne des renseignements détaillés et à jour sur le calendrier des travaux du Groupe de travail spécial.

9. À sa vingt-quatrième session<sup>1</sup>, le SBI a recommandé que les séances se terminent en principe à 18 heures, quitte à être prolongées exceptionnellement jusqu'à 21 heures, mais pas au-delà. La neuvième session du Groupe de travail spécial sera organisée en conséquence.

---

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2006/11, par. 102.

10. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial est invité à arrêter les modalités d'organisation de la session.

FCCC/AWGLCA/2010/1

*Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif*

FCCC/AWGLCA/2010/2

*Note relative au déroulement de la neuvième session. Note du Président*

### 3. Organisation des travaux et méthodes de travail en 2010

11. *Rappel*: À sa treizième session, la Conférence des Parties a créé le Groupe de travail spécial en le chargeant de lancer un vaste processus pour permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en vue de parvenir d'un commun accord à un résultat et d'adopter une décision à sa quinzième session<sup>2</sup>. À sa quinzième session, la Conférence des Parties a demandé au Groupe de travail spécial de poursuivre sa tâche en s'appuyant sur le rapport qu'il lui avait présenté à cette session, ainsi que sur les travaux effectués par la Conférence des Parties sur la base de ce rapport<sup>3</sup>.

12. Le rapport du Groupe de travail spécial sur sa huitième session, contenant les projets de décision présentés à la Conférence des Parties à sa quinzième session pour examen et adoption, a été publié sous la cote FCCC/AWGLCA/2009/17.

13. Les travaux effectués par la Conférence des Parties sur la base du rapport que le Groupe de travail spécial lui a présenté à sa quinzième session font l'objet du document FCCC/CP/2010/2.

14. À sa quinzième session, la Conférence des Parties a adopté des décisions qui pourraient intéresser les travaux du Groupe de travail spécial en 2010, notamment la décision 2/CP.15 dans laquelle elle prend note de l'Accord de Copenhague et la décision 4/CP.15 sur les principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.

15. Le Président du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention et le Président du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto ont invité les Parties à faire part de leurs vues sur la question de savoir s'il serait opportun de prévoir des réunions pour leurs deux groupes. En outre, le Président du Groupe de travail spécial a invité les Parties à faire savoir quel était, à leur avis, le meilleur moyen de faire progresser les travaux du Groupe en 2010, en communiquant leurs vues, idées et propositions sur: l'organisation des travaux à prévoir en 2010, en veillant notamment à ce que le processus de négociation reste transparent, ouvert et efficace et produise des résultats concrets; les initiatives que le Président pourrait prendre pour faciliter l'avancement des travaux; et d'autres aspects intéressant les travaux du Groupe de travail spéciale en 2010<sup>4</sup>. Les observations reçues ont été rassemblées dans un document de la série MISC (FCCC/KP/AWG/2010/MISC.1-

<sup>2</sup> Décision 1/CP.13, par. 1 et 2.

<sup>3</sup> Décision 1/CP.15, par. 2.

<sup>4</sup> <[http://unfccc.int/files/parties\\_and\\_observers/notifications/application/pdf/information\\_note\\_20100202.pdf](http://unfccc.int/files/parties_and_observers/notifications/application/pdf/information_note_20100202.pdf)>.

FCCC/AWGLCA/2010/MISC.1) pour que le Groupe de travail spécial les examine à sa neuvième session.

16. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à convenir de l'organisation de ses travaux, notamment du calendrier des réunions pour 2010 et des méthodes de travail, pour lui permettre de régler les questions restées en suspens dans les négociations tout en respectant les principes d'ouverture, de transparence et d'efficacité pour parvenir à des résultats concrets.

<i>FCCC/AWGLCA/2009/17</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa huitième session, tenue à Copenhague du 7 au 15 décembre 2009</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2010/2</i>	<i>Note relative au déroulement de la neuvième session. Note du Président</i>
<i>FCCC/CP/2010/2</i>	<i>Travaux effectués par la Conférence des Parties à sa quinzième session sur la base du rapport du Groupe de travail de l'action concertée à long terme au titre de la Convention</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2010/MISC.1- FCCC/AWGLCA/2010/MISC.1</i>	<i>Views on the need for additional meeting time for the Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol and the Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention, and on organization of work of the Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention. Submissions from Parties</i>
<i>Voir aussi «Autres documents disponibles» dans l'annexe.</i>	

#### 4. Questions diverses

17. Toute autre question soulevée pendant la session sera examinée au titre de ce point.

#### 5. Rapport de la session

18. *Rappel*: Un projet de rapport sera établi pour adoption par le Groupe de travail spécial.

19. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à achever l'élaboration du rapport après la session, suivant les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

## Annexe

### Documents dont le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sera saisi à sa neuvième session

#### Documents établis pour la session

FCCC/AWGLCA/2009/17	Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa huitième session, tenue à Copenhague du 7 au 15 décembre 2009
FCCC/AWGLCA/2010/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/AWGLCA/2010/2	Note relative au déroulement de la sixième session. Note du Président
FCCC/CP/2010/2	Travaux effectués par la Conférence des Parties à sa quinzième session sur la base du rapport du Groupe de travail de l'action concertée à long terme au titre de la Convention
FCCC/KP/AWG/2010/MISC.1-FCCC/AWGLCA/2010/MISC.1	Views on the need for additional meeting time for the Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol and the Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention, and on organization of work of the Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention. Submissions from Parties

#### Autres documents disponibles

FCCC/CP/2009/11 and Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur sa quinzième session, tenue à Copenhague du 7 au 19 décembre 2009
FCCC/AWGLCA/2009/4 (Première et deuxième parties)	Mise en œuvre du Plan d'action de Bali et éléments du document final. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2009/8	Texte de négociation. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2009/INF.1 et Add.1	Revised negotiating text. Note by the secretariat
FCCC/AWGLCA/2009/INF.2 et Add.1 et 2	Réorganisation et regroupement d'éléments du texte de négociation révisé. Note du secrétariat
FCCC/AWGLCA/2008/16/Rev.1	Idées et propositions relatives au paragraphe 1 du Plan d'action de Bali. Note révisée du Président